

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2024_7 - OBJET : Adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

RAPPELLE au Conseil Municipal la délibération 2020_6_16 du 14/10/2020 par laquelle la commune adhère à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport.

INFORME que cette association permettra à notre commune de bénéficier de conseils techniques et juridiques personnalisés, de partager nos expériences dans un vaste réseau, de nouer des partenariats d'expertises avec des institutions nationales et l'ensemble du mouvement sportif et d'accéder à leurs divers travaux, publications et centre de ressources en ligne.

DECIDE de renouveler l'adhésion pour l'année 2024 à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) – 18 avenue Charles De Gaulle – 31130 BALMA pour un montant annuel de 256€.

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 6 février 2024.

Pour le Maire empêché,

Joël YERPEZ
Le 1^{er} Adjoint

